

Décret

du

relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 ;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat ;

Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 835 du 8 septembre 2017 ;

Vu le message 2017-DFIN-8 du Conseil d'Etat du 3 octobre 2017 ;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète :

Art. 1

¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2018 est adopté.

² Il présente les résultats prévisionnels suivants :

	Fr.	Fr.
Compte de résultats :		
– Revenus	3 508 031 770	
– Charges	<u>3 507 814 020</u>	
Excédent de revenus		<u>217 750</u>
Compte des investissements :		
– Recettes	48 141 620	
– Dépenses	<u>207 096 310</u>	
Excédent de dépenses		<u>158 954 690</u>
Insuffisance de financement		<u>67 263 020</u>

Art. 2

Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2018 atteint 36,3 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2018 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations :

	Fr.
<i>Institut agricole de l'Etat de Fribourg</i>	
Groupes de prestations :	
– Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure	14 287 734
– Prestations de services	6 454 520
<i>Service des forêts et de la faune</i>	
Groupes de prestations :	
– Forêts, Faune, Dangers naturels	11 245 976
– Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFF	1 232 382
<i>Administration des finances</i>	
Groupes de prestations :	
– Budget et plan financier	336 501
– Comptabilité et service financier	2 311 871
– Prestations de services en gestion financière et logistique	3 332 107
<i>Service de l'informatique et des télécommunications</i>	
Groupes de prestations :	
– Gouvernance IT de l'Etat	4 594 760
– Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications	15 861 063
– Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support	19 148 601

Service des ponts et chaussées

Groupes de prestations :

– Surveillance du réseau routier public	2 391 232
– Entretien du réseau routier cantonal	27 432 519
– Développement du réseau routier cantonal	3 706 981

Art. 4

La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2018, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 70 millions de francs.

Art. 5

Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.